



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 127181

Texte de la question

M. Pierre Moscovici attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'action de l'Association nationale pour les enfants intellectuellement précoces (ANPEIP), qui se bat depuis plus de 40 ans pour le bien-être des enfants intellectuellement précoces. Cette action est relayée au niveau local par des antennes régionales de l'ANPEIP. Ainsi, dans l'académie de Franche-Comté, le nombre des élèves intellectuellement précoces en âge de scolarité (6-16 ans) est estimé à 35 000, soit 1 à 2 élèves par classe. La précocité intellectuelle touche les élèves de toutes les couches sociales de la population. En Franche-Comté, les élèves intellectuellement précoces n'ont accès à aucune mesure particulière au sein d'une école qui pourrait se dire « spécialisée ». Si certains bénéficient de différenciation lorsque l'enseignant est acquis à la démarche et disposé à la proposer, d'autres ont rencontré de telles difficultés qu'ils ont dû être déscolarisés, voire hospitalisés. Tous les élèves intellectuellement précoces n'ont pas forcément de besoins particuliers, car un certain nombre d'entre eux s'adapte plus ou moins facilement au système scolaire. Mais paradoxalement à leur potentiel intellectuel, certains se retrouvent non seulement en échec scolaire, mais encore parfois avec des problèmes psychologiques relativement graves tels dépression, phobie scolaire, troubles alimentaires... Parmi les enfants dépistés, des études estiment notamment que 50 % d'entre eux souffrent de dyslexie-dysorthographe-dyspraxie. Selon plusieurs études concordantes, un tiers des élèves détectés réalisent une scolarité en conformité avec leurs compétences intellectuelles ; un tiers d'entre eux ne réalisent pas une scolarité en rapport avec leur potentiel et en souffrent ; enfin, un tiers est confronté à l'échec scolaire, avec une entrée dans la vie active sans aucun titre de formation. Une bonne prise en charge diagnostique, par des professionnels formés et utilisant des outils adaptés, et une collaboration entre les intervenants (famille-école-thérapeutes) font partie des principales propositions formulées par la Fédération ANPEIP. Dès lors, il souhaiterait savoir quelles réponses concrètes le Gouvernement entend apporter à l'ANPEIP et quelles mesures il va développer pour la prise en compte des attentes des enfants intellectuellement précoces et leurs familles.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Moscovici](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127181

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 894

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)